



LOCATAIRES EXPRIMEZ-VOUS !



Le rendez-vous est national, mais l'enjeu est au plus près de vous : **l'élection des représentants des locataires** au conseil d'administration des organismes HLM, donc de Plaine Commune Habitat. Cette élection a lieu entre le 18 novembre et le 6 décembre prochains. Plaine Commune Habitat se mobilise pour vous faciliter ce vote qui ne **vous prendra que 2 minutes**. Les associations des locataires candidates vont avoir à cœur de défendre leur projet **pour 4 ans d'actions au service de votre qualité de vie**.



POURQUOI VOTER ?

LA PAROLE À...

Les représentants des locataires ont un vrai pouvoir de décision



« L'implication des locataires est capitale pour maintenir un service public du logement fort et assurer un service de qualité au quotidien. Orientations stratégiques, programmes de travaux et de développement, budget de l'office, maîtrise des charges, attributions des logements, augmentation des loyers... sur tous ces sujets les représentants des locataires participent aux décisions prises par l'office. La voix des représentants des locataires a la même valeur que celle de tout autre administrateur. »
Stéphane PEU, président

Les représentants des locataires défendent les intérêts des locataires



« Les locataires sont appelés à choisir celles et ceux qui les représentent au conseil d'administration de Plaine Commune Habitat, mais aussi dans toutes les instances (conseils d'agences, réunions de quartiers...) qui permettent d'être en relation constante avec l'office pour parler des résidences, faire part des questions ou des remarques des locataires. »
Laurent RUSSIER, vice-président

Les représentants des locataires sont des locataires comme vous



« Les représentants que vous êtes appelés à élire partagent le même quotidien que vous. Ils vivent dans une des résidences gérées par Plaine Commune Habitat, ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts. Parmi les différents programmes des listes candidates, à vous de choisir celle qui répond le mieux à vos attentes et à vos besoins. »
Christian PERNOT, administrateur.



QUAND VOTER ?

Ces élections se dérouleront entre **le 18 novembre et le 6 décembre 2014** pour l'ensemble des locataires de Plaine Commune Habitat avec 3 possibilités de votes pour encourager la participation. Vous allez recevoir votre matériel de vote dans votre boîte aux lettres d'ici le 18 novembre.



QUI PEUT VOTER ?

1 CONTRAT DE LOCATION = 1 ÉLECTEUR

Peuvent voter :

- **Chaque locataire** possédant un contrat de location au moins depuis le 6 octobre 2014 est un électeur, quelle que soit sa nationalité. Par contre **il n'y a qu'un électeur par contrat** ce qui signifie que dans un foyer, si Monsieur et Madame sont sur le contrat, seul l'un des deux peut voter.
- Le locataire dont le contrat de location est résilié en raison de l'existence d'un impayé mais **qui a soldé sa dette au 6 octobre 2014**.
- **Les sous-locataires d'une association** titulaire d'un bail et agréée.
- **Les locataires des ateliers-logements.**



COMMENT VOTER ?

Plaine Commune Habitat propose 3 possibilités :



- **le vote par correspondance** entre le 18 novembre et le 1^{er} décembre avec le matériel de vote que chaque locataire reçoit individuellement chez lui,



- **le vote par internet** sur le www.oph-plainecommunehabitat.fr, muni d'un avis d'échéance et du matériel de vote reçu à son domicile, en suivant les consignes en ligne, entre le 18 novembre et le 1^{er} décembre,



- **le vote en urne**, dans un des 9 bureaux de vote ouverts le samedi 6 décembre, de 9h à 12h.

À SAVOIR

POUR QUI VOTER ?

Le programme et la composition des listes d'associations candidates se trouvent dans le matériel de vote qui vous est adressé individuellement sous enveloppe.

QUESTIONS/RÉPONSES



Un de mes enfants ou toute autre personne qui vit dans le logement peut-il voter à ma place, alors que je suis le titulaire du bail ?

Non, seul le titulaire du bail peut voter et il ne peut pas se faire représenter.

Le bail est à deux noms, il est possible de voter 2 fois ?

Non, 1 bail = 1 vote ce qui signifie que dans un foyer, si Monsieur et Madame sont sur le contrat il n'y en a qu'un des deux qui peut voter.

J'ai perdu ou n'ai pas reçu mon matériel de vote puis-je voter ?

Chaque matériel est unique, avec un identifiant et un mot de passe. Vous pouvez redemander jusqu'à fin novembre que l'on vous réédite votre matériel de vote pour pouvoir voter par correspondance ou par internet. La demande doit être faite par mail : contact@plainecommunehabitat.fr. Et si vous votez à l'urne présentez-vous le 6 décembre dans votre bureau de vote avec une pièce d'identité ou carte de séjour.

En votant par internet suis-je assuré que mon vote est confidentiel et sécurisé ?

Le vote est entièrement sécurisé. Nous sommes en conformité avec les recommandations de la CNIL avec un mode de vote déjà utilisé pour de nombreuses élections professionnelles. Pour voter, les locataires doivent rentrer leur n° de client qui se trouve sur leur avis d'échéance avant d'accéder aux pages du vote en ligne. Ensuite, ils saisissent un identifiant et un mot de passe qui se trouvent sur le matériel électoral et qui est connu d'eux seuls. Ensuite, le vote est enregistré dans une urne électronique à laquelle nous n'avons accès que le jour du dépouillement, le 6 décembre, après la clôture du vote, devant huissier. L'enregistrement des votes et des votants étant complètement distincts, il est impossible de relier le vote au locataire correspondant.

LES 9 BUREAUX DE VOTE

- **Vous habitez le centre ville de Saint-Denis et le quartier de la gare :** l'agence sud, 6, rue de Strasbourg, Saint-Denis
- **Vous habitez Saint-Denis, quartier Sémard :** loge du 9, rue Eugène Henaff, Saint-Denis
- **Vous habitez Saint-Denis et vous dépendez de l'agence Nord-Est :** l'agence Nord-Est, 3, allée José Marti, Saint-Denis
- **Vous habitez La Plaine Saint-Denis ou Aubervilliers :** le LCR du 22, rue Christino Garcia, Saint-Denis
- **Vous habitez L'île Saint-Denis :** LCR du quai de la Marine, rue Arnold Géraux, L'île-Saint-Denis
- **Vous habitez Pierrefitte-sur-Seine :** l'agence Nord, 1, allée Jean Renoir, Pierrefitte-sur-Seine
- **Vous habitez Villetaneuse :** loge du 17, rue Marie Madeleine Pichon, Villetaneuse
- **Vous habitez Epinay-sur-Seine :** LCR du 1-3 rue Maurice Ravel, Epinay-sur-Seine
- **Vous habitez La Courneuve :** l'agence EST, 2 allée des Tilleuls, La Courneuve

Sur votre matériel de vote est précisé le bureau où vous pouvez voter.